



Compte rendu du conseil municipal du vendredi 16 juillet 2021

Convocation : 9 juillet 2021

Affichage du compte-rendu : 27 juillet 2021

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 16 juillet 2021 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Guy TONNAIRE, Ernest MARTENOT, Claudine MILLER, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET, Daniel FERNIOT

Absents : Anne LE GUIRIEC-ROY donne pouvoir à Georges MONNIER, Jocelyne GENELETTI donne pouvoir à Michel ROCHET, Emilie DACLIN

Secrétaire de séance : Mme Audrey WEST-LAMY

M. Bert arrive à 19h03.

Le précédent compte-rendu du conseil municipal amène les remarques suivantes de la part de M. Rochet :

- Le vocabulaire était mal employé concernant la signature des délibérations des précédents conseils.
- OAP Montaubin : le lieu n'a pas été précisé. Le débat concernant la participation voirie et réseaux n'a pas été retranscrit dans le compte-rendu.

Mme le Maire demande à Mme BOURGEOIS, présente dans le public, de ne pas intervenir dans les débats.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sauf M. Rochet qui s'oppose (2 voix contre).

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil sont approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 - DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de terrains, parcelles cadastrée AB 36-37-38.

2 - Décision modificative n° 1 :

M. Yves CHALUMEAU, adjoint aux finances, explique qu'il convient d'intégrer dans le patrimoine de la commune des travaux d'éclairage public réalisés rue du Bief par le SIDEC. Il faut donc prévoir des écritures comptables au budget principal.

Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses compte 21538/041 : 10 000 €

Recettes compte 13258/041 : 10 000 €

3 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. Elle remplacera la M14 actuellement en vigueur.

La direction départementale des finances publiques du Jura mène une phase de déploiement anticipé, dans le cadre d'un nécessaire échelonnement des bascules d'ici au 1er janvier 2024. La commune de Mouchard a choisi de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2022.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Exemple : compte financier unique se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

Le conseil municipal décide de passer à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

4 - Motion ONF :

M. Guy TONNAIRE explique que le gouvernement veut augmenter la contribution des communes forestières pour financer l'Office National des Forêts à hauteur de 7,3 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 pour réduire le déficit et le futur contrat prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. La Fédération nationale des communes forestières demande aux communes forestières de prendre une motion de soutien. Le conseil accorde ce soutien à l'ONF.

5 - Subvention amendes de police :

M. Georges MONNIER explique que plusieurs panneaux de signalisation doivent être achetés par la commune ainsi que des miroirs pour sécuriser certains carrefours :

- 1 panneau « interdiction à tous véhicules » pour le stade
- 1 panneau « réservé aux pompiers » pour le stade
- 2 panneaux « hauteur » pour le pont SNCF
- 2 panneaux « stationnement » mairie
- 1 miroir rue de la république en face de la pharmacie
- 1 miroir à Certémery pour la sortie de la rue de la Pommeraie
- 1 miroir à hauteur du 15-17 rue de Strasbourg pour la sortie de la cour

Coût total HT 1 611,58 €. La commune peut prétendre à une subvention de 35 % au titre des amendes de police soit 564,05 €.

Lors du passage de la commission de sécurité il a été constaté que des véhicules stationnaient dans l'enceinte de l'aire de jeux du champ de foire. Or cela est strictement interdit. Un panneau sera installé pour interdire l'accès aux véhicules. Une tolérance sera acceptée pour le chargement ou le déchargement au local loisirs.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre des amendes de police.

6 - Pacte de gouvernance de la CCVA :

Par délibération n°150/2020 du 14 septembre 2020, le Conseil communautaire décidait à l'unanimité de s'engager dans l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour le Val d'Amour. L'objectif de ce pacte est de formaliser les relations entre les communes membres et la Communauté de communes, et la place des conseillers municipaux (et plus largement des élus municipaux) dans la vie intercommunale.

Le pacte de gouvernance est organisé autour de 7 axes :

- Les fondements politiques et les valeurs communes,
- La place des élus municipaux dans le fonctionnement des instances et le processus décisionnel intercommunal,
- La place des communes dans l'action intercommunale,
- Les modalités de coopération communes / Communauté de communes dans la gestion des projets,
- La place de la mutualisation,
- L'articulation du pacte de gouvernance avec les autres documents cadres, et notamment :
 - Le projet de territoire,
 - Le pacte fiscal et financier
- Les outils d'accompagnement du pacte de gouvernance.

Le conseil municipal approuve le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Val d'Amour.

7 – Travaux :

Salle des fêtes : les travaux sont terminés. La réception aura lieu la semaine prochaine. La commission de sécurité va être convoquée. Il y a des réserves surtout au niveau des sanitaires.

Grille d'égout à la maison de santé : la CCVA est prévenue et va intervenir pour faire les réparations.

Stationnement Rue de Strasbourg : Il y a beaucoup de stationnement en dehors des places réglementaires. La gendarmerie l'a constaté et fait régulièrement des rappels à l'ordre.

Informations diverses :

Sécheresse 2020 : la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Les personnes concernées ont 10 jours à partir de la date de publication du décret pour faire la déclaration à leur assurance. L'information a été relayée par le biais du panneau lumineux et du site internet.

Courrier de M. Grossen : Dans le compte-rendu du conseil municipal du 7 mai, il a été mentionné que M. Grossen demandait un miroir pour pouvoir sortir de la ruelle. Cette demande émane de tous les riverains concernés et pas seulement de M. Grossen.

Courrier de Mme Collette et de M. Guyon : La rue de la fontaine du bas est témoin de dégradations et de nuisances sonores. La gendarmerie a été sollicitée pour surveiller de manière plus régulière les lieux. Cela porte ses fruits car il y a moins de nuisances.

Le pont de la fontaine a été démonté car il était dégradé et devenait dangereux. La pose d'une caméra serait une solution. La Préfecture a été sollicitée sur le sujet. Une réponse sera faite au courrier dès que l'on aura plus d'éléments.

Espace Vöhl : M. Bert, M. Tonnaire et M. Martenot se proposent pour nettoyer l'espace Vöhl afin de le rendre plus accueillant. Ils espèrent ainsi limiter les dégradations que ce lieu subit régulièrement.

Jobs d'été : M. Ecoiffier a commencé à travailler début juillet. M. Collet s'est désisté, une annonce a été passée pour le remplacer. C'est M. Grappe, élève au lycée du bois et habitant La Chapelle sur Furieuse, qui le remplace. Il sera présent jusqu'au 15 août.

Sport et Forme : Le projet de M. Pinglier appelle un complément d'informations. Une réunion enfance et jeunesse sera proposée, ouverte à tous les conseillers désirant y participer, afin de faire un point avec M. Pinglier. Visite de la salle à Poligny le 28 août au matin.

Elections : Mme le maire remercie tous les administrés et les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement. Un courrier de remerciements a été envoyé.

Assistante sociale : Mme le maire a adressé un courrier au président du conseil départemental afin de rétablir la permanence assurée par l'assistante sociale à Mouchard. L'accord de principe a été donné par le département. La convention pour la mise à disposition de locaux doit nous parvenir prochainement.

Maison France Services : Une permanence aura lieu tous les jeudis des semaines paires à partir du 23 septembre de 9h à 12h. L'information sera diffusée sur la lettre muscadienne, le site internet et Facebook et sera relayée par la communauté de communes du Val d'Amour.

OMS : M. Bert informe qu'un changement de compte bancaire a eu lieu (banque populaire) car les frais de gestion de La Poste étaient trop élevés. Il a été contracté une assurance RC + protection juridique. Une demande a été faite auprès de toutes les associations pour la restitution des clefs du gymnase au 15 juillet pour une nouvelle programmation pour la rentrée ainsi qu'une attestation d'assurance. Un flyer sera fait pour recenser toutes les activités de l'OMS et du foyer rural.

M. Rochet pose plusieurs questions :

- demande le coût des bureaux et du bac à fleurs installés à l'accueil de la mairie et sur quelle ligne budgétaire cela a été payé. Réponse sera adressée en même temps que le compte-rendu du conseil municipal.
- suite à la modification du PLUI, la zone d'activités de Port-Lesney a été agrandie et celle de Mouchard a perdu 3 hectares. Y aura-t-il une réinscription ? M. Monnier répond que cela ne sera pas possible car les terrains sont en zone naturelle agricole.
- demande pourquoi le sujet sur le projet de territoire de revitalisation du centre bourg discuté en réunion sur la relance et la transition écologique à la CCVA n'a pas été abordé au conseil. Mme le maire répond qu'il s'agissait de lister dans un 1^{er} temps tous les projets

réalisables dans le cadre du partenariat CCVA/Commune. A ce jour il n'y a aucun projet concret en cours.

- sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie ne figure que le compte rendu du conseil municipal. Mme le Maire précise que les documents d'urbanisme sont affichés à l'intérieur et la commune va faire l'acquisition d'un 2^{ème} panneau pour compléter l'affichage existant.

Utilisation de l'aire de jeux du champ de foire : Un incident a eu lieu pendant la location du local loisirs du weekend dernier. Des enfants jouant au football ont été priés d'aller jouer ailleurs. Le contrat de location sera revu en précisant qu'il s'agit d'un espace partagé, la location ne concerne que le bâtiment, une assurance sera demandée pour chaque location et les véhicules ne doivent pas stationner dans l'enceinte.

M. Martenot demande si la délibération concernant la PVR a été annulée suite au courrier envoyé par le sous-préfet. A ce jour la délibération n'a pas été retirée. Après discussion avec la sous-préfecture il s'avère que le délai sur le contrôle de légalité ainsi que le délai de recours sont dépassés. De fait la délibération prise le juillet 2020 fait droit et devient exécutoire. M. Ferniot conteste et prendra contact avec la sous-préfecture pour les suites à donner.

La séance est levée à 20h42.

La secrétaire

Audrey WEST-LAMY



le Maire

Sandra HÄHLEN

